

ANNEXES

ANNEXES 1 Arrêtés

1.1 Désignation par le TA Orléans

1.2 *Arrêté Municipal*

1.3 Avis d'enquête

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS

21/01/2025

N° E25000002 /45

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

Vu, enregistrée le 10/01/2025, la lettre par laquelle le maire de la commune de MEHUN-SUR-YEVRE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

le projet d'extension du cimetière communal de la commune de MEHUN-SUR-YEVRE (Cher)

Vu la décision en date du 1er septembre 2024 par laquelle le président du tribunal a donné délégation permanente à Monsieur Denis LACASSAGNE, vice-président, délégué aux enquêtes publiques, à l'effet de désigner les commissaires enquêteurs chargés des enquêtes publiques et leurs suppléants ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Didier RAFFAULT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Monsieur Bernard DUCATEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au maire de la commune de MEHUN-SUR-YEVRE, à Monsieur Didier RAFFAULT et à Monsieur Bernard DUCATEAU.

Le président délégué,



Denis LACASSAGNE



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE VIERZON
COMMUNE DE MEHUN-SUR-YÈVRE**

Arrêté n° 073/2025

**ARRÊTÉ
PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE
DE LA COMMUNE DE MEHUN-SUR-YÈVRE**

Le Maire de la Commune de MEHUN-SUR-YÈVRE,

Vu les articles L. 2223-1 et R.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 169/2018 du 18 décembre 2018 et n° 065/2023 du 23 mai 2023 approuvant le projet d'extension du cimetière communal,

Vu le dossier relatif au projet d'extension du cimetière communal comportant notamment une étude hydrogéologique et environnementale,

Vu la décision n° E25000002 / 45 en date du 21 janvier 2025 par laquelle Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Didier RAFFAULT en qualité de commissaire enquêteur,

ARRÊTE

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal de MEHUN-SUR-YÈVRE, sis rue Flandres Dunkerque.

Article 2 : Cette enquête publique, d'une durée de 32 jours consécutifs, se déroulera du lundi 10 mars 2025 à 9 heures au jeudi 10 avril 2025 à 17 heures.

Article 3 : Monsieur Didier RAFFAULT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Monsieur Bernard DUCATEAU a été désigné en qualité de suppléant au commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 4 : Le dossier de présentation du projet d'extension et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Mehun-sur-Yèvre pendant toute la durée de l'enquête.

Le public peut aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir

- les lundi et mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00,

prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations et propositions orales et écrites du public sont également reçues par le commissaire enquêteur.

Celles-ci peuvent également être adressées par correspondance ou par voie électronique, à l'attention de Monsieur Didier RAFFAULT, commissaire enquêteur, à la mairie de Mehun-sur-Yèvre (18500), 7 place Jean Manceau, accueil@ville-mehun-sur-yevre.fr

Ce dossier est également disponible depuis le site internet de la commune www.ville-mehun-sur-yevre.fr

S'LO

Article 5 : Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Mehun-sur-Yèvre aux dates et heures suivantes :

- le lundi 10 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 26 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 10 avril 2025 de 14 heures à 17 heures.

Article 6 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans les deux journaux diffusés dans le département du Cher, à savoir :

- le Berry Républicain,
- l'Information Agricole du Cher.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera publié par voie d'affichage à la mairie de Mehun-sur-Yèvre ainsi qu'à l'entrée du cimetière et par tout autre procédé en usage dans la commune, notamment sur le site internet de la commune.

Article 7 : À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 2, le registre est clos et signé par le commissaire enquêteur. Ce dernier dresse, dans les huit jours après la clôture de l'enquête, un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies et le remet à Monsieur le Maire qui dispose de quinze jours pour produire son mémoire en retour.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet d'extension du cimetière communal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés à Monsieur le Préfet du Cher et tenus à la disposition du public à la mairie de Mehun-sur-Yèvre, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune.

Article 8 : Monsieur le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre, requise au titre de l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avis du Conseil Départemental de l'environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), Monsieur le Préfet du Cher prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Article 9 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Enquêteur sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 10 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Cher, Monsieur le Président du Tribunal Administratif et à Monsieur le Commissaire Enquêteur.

À MEHUN- SUR-YÈVRE, le 17 février 2025



Le Maire,

Jean-Louis SALAK

Publié sur le site internet de la commune le 18 février 2025.

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et/ou de sa notification (suivant le cas), par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

ANNEXES 2

Parutions dans les journaux

Le Berry Républicain	20/02/2025
----------------------	------------

Info Agricole	21/02/2025
---------------	------------

Le Berry Républicain	13/03/2025
----------------------	------------

Info Agricole	14/03/2025
---------------	------------

Justificatifs des affichages

Avis d'obsèques / Annonces classées

18

SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIÈRES

Ses enfants ;
Norbert, son frère ;
Marie-Françoise et Pierre,
sa belle-sœur et son beau-frère ;
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ;
Ainsi que toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Simonne BALETAUD
née LEVRAULT

survenu le samedi 15 février 2025, à l'âge de 94 ans.

Les obsèques religieuses seront célébrées le **lundi 24 février 2025, à 14 h 30**, en l'église de Saint-Hilaire-en-Lignières.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

MFB PF Lignières (02.48.60.17.77).

Candélabres sur www.dontoscocaux.fr

978917

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA SAULDRÉ (41200 ROMORANTIN-LANTHENAY)

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

SM AMÉNAGEMENT DES SAULDRÉ

Cédric SABOURDY - Président
7 PLACE PORTE BRAULT
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY
Tél : 02 54 76 98 42 - Fax : 02 54 76 89 08
mél : contact@saudre.fr
SIRET 20007845900016

Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Aménagement de la continuité écologique et morphologique sur la rive gauche de la Sautdré - Contournement du plan d'eau communal à la Noye (18)

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : Les Vives

18260 Le Noyer

Durée : 12 mois.

Description : Ce projet prévoit donc de manière générale :

- Le traitement de la végétation
- La création d'un bras de contournement (d'une longueur d'environ 600 m)
- La création d'un muret de déconnexion entre la piste d'eau et la rive gauche
- Le modelage et reprofilage du contour du plan d'eau
- La modification de l'ouvrage de surverse du plan d'eau
- L'aménagement d'une prise d'eau pour l'alimentation du plan d'eau
- La pose d'une ou deux passerelles permettant l'accessibilité piétonne à tout le contour de l'étang

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Les ventes sont exigées : Non

Valeur estimée hors TVA : 430 000,00 euros

Lot N°1 - Traitement de la végétation

Tranche Ferme : Traitement de la végétation avant travaux // Tranche Conditionnelle : Traitement de la végétation après Travaux (finitions pour un rendu propre du public)

Coût estimé hors TVA : 15 000,00 euros

Lieu d'exécution : Les Vives, 18260 Le Noyer

Lot N°2 - Terrassements, Reprise et installation des ouvrages hydrauliques Tranche Ferme : Déblais, remblais, mise en forme, baprisa et installation des ouvrages hydrauliques

Coût estimé hors TVA : 375 000,00 euros

Lieu d'exécution : Les Vives, 18260 Le Noyer

Lot N°3 - Fourniture et pose de passerelles piétonnes

Tranche Ferme : Fourniture et pose de la petite passerelle piétonne (2m x 1,5m x 1m) // Tranche Conditionnelle : Conception, fourniture et pose d'une passerelle en bois piétonne (10m x 12m x 1,5m x 1m)

Coût estimé hors TVA : 40 000,00 euros

Lieu d'exécution : Les Vives, 18260 Le Noyer

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Appétence à exercer l'activité professionnelle :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gov.fr/ds/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.econo.mie.gov.fr/ds/formulaires-declaration-du-candidat>)

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Déclaration approuvée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

- Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois dernières années disponibles.

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

- Certificats de qualifications professionnelles.

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Marché réservé : N/A

Reduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Oui
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Oui

Le candidat devra prendre rendez-vous avec le représentant du pouvoir adjudicateur, par courriel ou par téléphone, pour faire cette visite. A l'issue de celle-ci, un certificat de visite lui sera remis.

Celle-ci pouvant avoir lieu aux dates suivantes :

- Le mardi 4 mars 2025, à partir de 10h00 ;

- Le mercredi 5 mars 2025, à partir de 10h00 ;

- Le jeudi 6 mars 2025, à partir de 10h00.

Le site étant vaste il faudra prévoir au moins 1h30 de visite pour en faire le tour en détail.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

contact@saudre.fr

Tél : 02 54 76 98 42

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 31/03/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Envoi à la

publication le : 18/02/25

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, aller sur <http://www.pro-marchespublics.com>

VIE DES SOCIÉTÉS

SYSTEM WELD
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 70 000 euros
siège social : 14 ZAC Parc d'Économie A71
51100 VIERZON
794 732 738 RCS BOURGES

NOMINATION COMMISSAIRE AU COMPTE

Aux termes d'une décision en date du 23 décembre 2024, l'Associé Unique a nommé : ACCES BSA ALUIT, domiciliée Laitement Boek à Avenue Pierre Mendès-France, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Pour avis

ANNONCES LEGALES ET ADMINISTRATIVES



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU-IL) - REVISION ALLEE N°2

Par arrêté N°2/2025 du 12 février 2025, le Président de la Communauté de communes Caure de France, Cécile DUBOIS, a décidé d'engager l'enquête publique portant sur le projet de révision allée N°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLU-IL) de la Communauté de communes Caure de France.

L'enquête publique est ouverte du **10 mars 2025 à 9h00** au **9 avril 2025 à 17h00**, soit pendant trente et un jours consécutifs au siège de la Communauté de communes Caure de France 1 rue Philibert Audebrand - 18200 SAINT-AMAND-MONTROND du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Monsieur Yves VINCENT a été désigné commissaire enquêteur et Monsieur Laurent LINDRY commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter l'ensemble des pièces du dossier

- En version papier et sur un support informatique en version numérique au siège de l'enquête - En version numérique, sur le site internet de la Communauté de communes Caure de France : www.cc-cauredefrance.fr

- Toute information complémentaire pourra être obtenue au service d'urbanisme de la communauté de communes Caure de France

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête

- Sur le registre d'enquête tenu à sa disposition au siège de la communauté de communes Caure de France

- Par courriel déposé ou transmis par voie postale au siège de la communauté de communes Caure de France d'attention du commissaire enquêteur.

- Par voie électronique à l'adresse suivante : plu-il-2-enquete_public@cc-cauredefrance.fr

- Au commissaire enquêteur qui se tiendra à sa disposition lors des permanences au siège de la communauté de communes Caure de France 1 rue Philibert Audebrand 18200 St Amand-Montrond les

lundi 10 mars de 8h30 à 17h30

- mercredi 19 mars 2025 de 14h à 17h

- lundi 31 mars 2025 de 9h à 12h

- mercredi 9 avril 2025 de 14h à 17h

Les contributions déposées ou transmises par voie postale ou électronique seront annexées au registre et consultables au siège de l'enquête

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés de l'exemple du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à monsieur le Président de la Communauté de communes Caure de France dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

CENTRE FRANCE PUB

Votre partenaire LOCAL pour vos diffusions NATIONALES

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centrefrancepub.com

Commune de Mehun-sur-Yèvre (18500)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre a prescrit par arrêté n° 073/2025 en date du 17 février 2025 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Mehun-sur-Yèvre, siège de l'enquête, du **lundi 10 mars 2025 à 9 heures** au **jeudi 10 avril 2025 à 17 heures** inclus.

À cet effet Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Didier RAFFAULT en qualité de commissaire enquêteur, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Mehun-sur-Yèvre et mis à la disposition du public pendant les 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- les lundi et mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,

- les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,

- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 16 h 45,

- le samedi de 8 h 30 à 12 h 00,

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur le site internet de la commune : www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique en mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Didier RAFFAULT

Commissaire enquêteur

7 place Jean Marceau

18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

cc@ville-mehun-sur-yevre.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- le lundi 10 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,

- le mercredi 26 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,

- le jeudi 10 avril 2025 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Mehun-sur-Yèvre pendant un an. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune : www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre, requise au titre de l'article L.223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CERST), il prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

15.04.20

ANNONCES LÉGALES

Retrouver toutes les publications sur www.centrefrancepub.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Cher au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Procédure adoptée - Consultation après publicité sur un support GIE Grand Ouest Au nom et pour compte de : CDC HABITAT GRAND OUEST

Matrice d'ouvrage :

CDC HABITAT GRAND OUEST - AGENCE TOURS GRAND CENTRE - 7 RUE MOUËRE 45000 ORLÉANS

Objet du contrat : Marché de Travaux - ravalement des façades Lieu d'exécution : Gendarmerie - 58 rue Saint-Léonard 18520 Avord Modules d'attribution : lot unique Durée d'exécution : 6 mois Caractéristiques principales : Non affecté Conditions de participation :

Retrait du dossier de consultation par téléchargement sur la plateforme en ligne :

https://www.achatpublic.com/dm/ent2/gen/fichecsi.ac/bonPSCUD-CSL_2025_6Hbd3tyCo

Sélection des candidatures sur les critères : voir le règlement de consultation.

Sélection des propositions chiffrées sur les critères :

Critère 1 : Prix H.T. : 40%

Critère 2 : Valeur technique de l'offre : 60%

Date limite de réception des propositions chiffrées : 20/03/2025 à 12h00

Renseignements complémentaires :

Les demandes de renseignements sont à faire via la plateforme

Date d'envoi à la publication : 14/02/2025

20.04.2025

CENTRE FRANCE PUB

Droit Privé - Droit Public

Notre équipe d'experts
vous accompagne pour la diffusion de vos annonces légales

30 000
ANNONCES PAR AN

+ de 400
TRAVAILS RÉVISÉS

20
JOURNÉES D'ÉPÉTION

1
ÉLÈVE DÉBUT

04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centrefrancepub.com

Centre Marchés Publics.fr
Votre partenaire pour vos diffusions NATIONALES

Restez en veille et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires

Une solution de Centre France Pub

ANIMAUX
D'ÉLEVAGE



18 - Vends reproducteurs charolais HBC 21-25 mois et veaux d'un an, ind. IRR, liv. assurée. EARL TRAMESON 18350 CHARLY. Tél. 06.10.91.41.94

36 - Vends taureau 22 - 26 mois HBC, VF sans corne, cheptel indemne T6S, livraison assurée. Tél. 06.76.34.06.11

36 - Vends taureaux charolais de 2 ans et 14 mois, TGS Livraison assurée, GAEC Loellier Poulligny St Martin. Tél. 06.82.52.13.74 ou 06.85.29.98.45

36 - Vends très gros reproducteur HBC, 14-15 mois, 700 kg. TGS, livraison assurée. Tél. 06.76.34.06.42

01 - Propose prise en pension pré pour bovins ou équins du 01/05/2025 au 15/11/2025 sur prairie ombragée de 11 hectares + 13 hectares de regain après fauchage du foin donc à partir de Septembre, le tout sur la commune de 01110 Champdor-Corcelles. Prairies alimentées en eau de source en permanence. Surveillance quotidienne assurée. Je peux accueillir sur cette période entre 15 et 20 bovins ou équins. Prix à convenir et à débattre ensemble. Forfait saisonnier possible. Tél. 06.24.32.65.17

01 - Vends mâles Blond Aquitaine 1 à 2 ans, porteurs du gène sans cornes. Tél. 06.77.19.11.44

03 - Elevage Lena Olivier, 03380 Urcay, vend reproducteurs limousins de 15-16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Orly, TGS (0801). Tél. 06.28.02.04.05

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 14 à 18 mois, prêts à saillir, vêlage facile, IND, IRR et BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas, 21230 Allerey (0201). Tél. 06.21.23.66.01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente taureaux adultes ; 30 taureaux de 2 ans et choix important de veaux de l'année. Toutes garanties. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (0202). Tél. 06.07.75.59.74 Jean-Luc 06.67.58.18.03 Michel 06.74.69.62.41 Bertrand

21 - A vendre, 4 taureaux charolais inscrits, 16-17 mois, génotypés dont 1 à génisses. Index FN de 97 à 106. IVMAT de 113 à 121. Elevage 100% IA depuis plus de 40 ans. EARL du Montron, Parisot Bruno et Vincent (0802). Tél. 06.15.28.77.83

39 - Prends en pension bovin/génisse (élevage traditionnel ou hors seul) en pâturage de mai à septembre. paturage.fuesse@gmail.com Tél. 06.68.04.80.27

42 - Vends taureaux charolais 15-16 mois, génotypés, sans cornes, issus IA. EARL Elevage Plasse, Régnay. Tél. 06.84.53.10.12

58 - Elevage HBC origine insémination, vds 4 taureaux de 21 mois et 2 origine Nemo pp ; 14 repro, nés à partir d'oct 23, vêlage facile fils de : Melomane, Oumiou, Orage p, Newmann p, Picasso p et Rodger p, Mister p, Padoorn p, Nuts. François BOUCHE Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour (0208). Tél. 06.18.07.54.55

58 - Vends 20 veaux reproducteurs 15-17 mois, HBC, plusieurs vêlages faciles et sans corne, TGS. M. Duvernoy Gail. GAEC des Morillats, 58380 Préporché (0403). Tél. 06.33.49.46.88

58 - Bons taureaux charolais, 2 ans, type viande, vêlage facile (0504). Tél. 06.68.67.23.23

58 - Vends grand choix de taureaux HBC. Cornus, sc, hétéro et homozygotes de 12 à 24 mois. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont (0505). Tél. François 06.08.78.05.01 Vincent 06.99.25.33.63

58 - Vends 3 taureaux de 2 ans et 15 veaux de 15 mois, HBC, GAEC Touillon Moiron, Decize (0605). Tél. 06.19.82.08.94

60 - Elevage Limouain inscrit vend taureaux 15-16 mois 1 bonnes origines et laitonnes au sevrage. Tél. 06.71.61.73.16

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans, HBC, dont 4 sans corne, TBO, TGS, GAEC Pierre Didier et Evelyne. Tél. 06.80.44.08.26

88 - Elevage charolais HBC vend 10 taureaux repro prêts à saillir ;

40 mâles ; vaches ; génisses ; laitonnnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (0803). Tél. 06.89.18.05.87 ou 06.79.50.15.71 GAEC Cadoux

15 - Prendrai brebis en estive. Tél. 06.08.64.14.67

74 - Achète agneaux gras ou maigres ; brebis pleines ou suitées, réformes ; chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant. Tél. 06.08.06.98.65

ANIMAUX
DE COMPAGNIE



26 - Donne sans contrepartie 3 chiots non LOF de 3 mois, 1 mâle et 1 femelle 3/4 Border - 1/4 Beauceron, 1 mâle 100% Border pucés. Tél. 06.89.62.53.32

ANNONCES légales

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CŒUR DE FRANCE

AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI-H)
REVISION ALLEGEE N°2

Par arrêté N°2025 du 12 février 2025 M. le Président de la Communauté de communes Cœur de France, Daniel BÔNE, a décidé d'engager l'enquête publique par la voie du plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) de la Communauté de communes Cœur de France.

L'enquête publique est ouverte du 10 mars 2025 8h30 au 9 avril 2025 17h00, soit pendant trente et un jours consécutifs au siège de la Communauté de communes Cœur de France 1 rue Philibert Audebrand - 18200 SAINT-AMAND-MONTROND du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Monsieur Yves VINCENT a été désigné commissaire enquêteur et Monsieur Laurent LANDRY commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'Orléans.

Pendant la durée de l'enquête le public pourra consulter l'ensemble des pièces du dossier :

• En version papier et sur un poste informatique en version numérique au siège de l'enquête

• En version numérique, sur le site internet de la Communauté de communes Cœur de France : www.cc-cœurdefrance.fr

Toute information complémentaire pourra être obtenue au service d'accueil de la Communauté de communes Cœur de France

Le public pourra formuler ses contributions pendant toute la durée de l'enquête :

• Sur le registre d'enquête tenu à sa disposition au siège de la Communauté de communes Cœur de France

• Par courrier déposé ou transmis par voie postale au siège de la Communauté de communes Cœur de France à l'attention du commissaire enquêteur

• Par voie électronique à l'adresse suivante : pluih-ra2-enquete_publicque@cc-cœurdefrance.fr

• Au commissaire enquêteur qui se tiendra à sa disposition lors des permanences au siège de la Communauté de communes Cœur de France 1 rue Philibert Audebrand 18200 St Amand-Montrond les : - lundi 10 mars de 8h30 à 17h30 - mercredi 19 mars 2025 de 14h à 17h - lundi 31 mars 2025 de 9h à 12h - mercredi 9 avril 2025 de 14h à 17h

Les contributions déposées ou transmises par voie postale ou électronique seront annexées au registre et consultables au siège de l'enquête

Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses conclusions, accompagnés

de l'emplaire du dossier mis à disposition au siège de l'enquête, le registre d'enquête et documents annexés, à Monsieur le Président de la Communauté de communes Cœur de France dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE
DE MEHUN-SUR-YÈVRE
EXTENSION DU
CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre a prescrit par arrêté N° 073/2025 en date du 17 février 2025 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Mehun-sur-Yèvre, siège de l'enquête, du lundi 10 mars 2025 à 9 heures au jeudi 10 avril 2025 à 17 heures inclus.

À cet effet Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Didier RAFFAULT en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Mehun-sur-Yèvre et mis à la disposition du public pendant les 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

• les lundi et mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,

• les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,

• le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45,

• le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur le site internet de la commune : www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique en mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

• Monsieur Didier RAFFAULT
Commissaire enquêteur
7 place Jean Manceau
18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

ou par voie électronique à l'adresse suivante : accueil@ville-mehun-sur-yevre.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

• le lundi 10 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,

• le mercredi 26 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,

• le jeudi 10 avril 2025 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition

du public à la mairie de Mehun-sur-Yèvre pendant un an. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune : www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre, requise au titre de l'article L. 2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), il prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Préfet du Cher

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection
de l'environnement

OBJET : demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire des communes d'Épineuil-le-Fénelier et de Saint-Vitte

DEMANDEUR : société CE RENFR 610 - 74 rue Lieutenant de Montrabrier, ZAC de Mazeran - 34 500 BELZIES

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : communes d'Épineuil-le-Fénelier et de Saint-Vitte

DURÉE DE L'ENQUÊTE : 37 jours, du jeudi 13 mars 2025 à partir de 9h00 au vendredi 18 avril 2025 jusqu'à 16h30

Le DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE comprenant les pièces de procédure relatives à cette enquête publique dont la demande d'autorisation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du porteur de projet est déposé dans les mairies d'Épineuil-le-Fénelier, Saint-Vitte et Vallon-en-Sully, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies, pendant toute la durée de l'enquête publique.

Un dossier en version dématérialisée est également consultable par le lien mentionné sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher : <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ou accessible directement à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6020>

Un poste informatique sera mis à la disposition du public dans ces mairies.

LES OBSERVATIONS DU PUBLIC pourront être formulées sur le registre public ouvert à cet effet dans les mairies d'Épineuil-le-Fénelier, de Saint-Vitte et de Vallon-en-Sully, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies. Elles pourront également être adressées directement à la commission d'enquête par voie postale à la mairie d'Épineuil-le-Fénelier, siège de l'enquête publique. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également formuler ses observations, pendant la durée de l'enquête, sur le registre d'enquête publique dématérialisé et sécurisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6020> ou via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6020@registre-dematerialise.fr

Les observations transmises par voie électronique pendant la durée de l'enquête

pourront être consultées et donc visibles par tout, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6020>

Les informations relatives au projet considéré pourront être obtenues auprès du porteur de projet : Société CE RENFR - 610 - contact : M. Fabien ÉTORE - chef de projet - 168 rue des Sables de Sary - 45 770 SARAN - courriel : CE.Renfr@ce-renfr.com

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet du Cher - direction des collectivités locales et de la coordination intercommunale - service de la coordination intercommunale et de l'appui territorial - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement - place Marcel Plesnier - CS 80522 - 18020 Bourges Cedex - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Une commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif d'Orléans :

• présidents : monsieur Didier RAFFAULT, avocat technique, deux vice-présidents : monsieur Marcel Plesnier - CS 80522 - 18020 Bourges Cedex - dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

• membres titulaires : monsieur M. OLIVIER ALLEZARD, avocat honoraire en retraite,

• monsieur M. Laurent LANDRY, agent général d'assurances en retraite,

• membre suppléant : M. Jean-Louis HAYN, retraité du secteur bancaire, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, en cas de désistement d'un membre titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur Didier RAFFAULT, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Olivier ALLEZARD, premier membre titulaire de la commission.

La commission d'enquête composée au minimum de deux commissaires enquêteurs se tiendra à la disposition du public :

• en mairie d'Épineuil-le-Fénelier :

- jeudi 13 mars 2025 de 9h00 à 12h00,

- mardi 8 avril 2025 de 9h00 à 12h00,

- vendredi 18 avril 2025 de 13h30 à 16h30

• en mairie de Saint-Vitte :

- mardi 25 mars 2025 de 9h00 à 12h00,

- jeudi 3 avril 2025 de 14h00 à 17h00.

• en mairie de Vallon-en-Sully :

- mercredi 19 mars 2025 de 13h30 à 17h00.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, dans les mairies d'Épineuil-le-Fénelier, Saint-Vitte et Vallon-en-Sully et à la préfecture du Cher - direction des collectivités locales et de la coordination intercommunale - service de la coordination intercommunale et de l'appui territorial - bureau des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Ils seront également consultables pendant cette période sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher, via le lien suivant :

<https://www.cher.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/ICPE-Enquetes-publiques-Consultations-du-public/ICPE-autorisation-conclusions-du-commissaire-enqueteur>

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

l'information
agricole du Cher

Hébergement d'informations générales, agricoles et rurales, habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Édité par la SARL SEPAC au capital de 10,528 euros. Actionnaires : RNSA 18, Chambre d'agriculture du Cher, JA, Anéris, Groupement Rhône Alpes Auvergne, Cridit agricole Centre-Loire.

Siège social : 2701, route d'Orléans - BP - 10, 18200 Saint-Douhaire, Tél. 02.48.23.46.20, informationagricoleducher@agc.fr

N° commission paritaire : 1028 T 83808 - ISSN : 0244 - 982 X.

Prix au numéro : 2,00 euros. Abonnement annuel : 80 euros.

Directeur de publication : François Picot. Rédacteur en chef : Nadia Bénéteau.

Rédaction : Clotilde Trumau. Publicité locale : Auron Peyssanne 70 rue Pierre de Courbours, CS 50000, 36000 Châteauroux cedex. Isabelle Cadieu, tél. 06.23.36.51.92 - isabelle.cadieu@agc.fr. Publicité nationale : REUSSIR SA, 4-14 rue Ferrus, CS 41442, 75083 Paris Cedex 14, Tél. 01.49.84.03.30.

Abonnements et petites annonces : informationagricoleducher@agc.fr

• Annonces légales - légales - informationsagricoleducher@agc.fr - Tél. 02.48.23.46.20.

Impression : La Nouvelle République de Centre Ouest. 37014 TOURS cedex. Origine principale du papier : France - Taux de fibres recyclées : supérieur ou égal à 50% - Eutrophication (pâte et papier) : Ptot moyen 0,014g/tonne.



Annonces classées

18

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27

legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département du Cher ou au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2023 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

1. Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

VAL DE BERRY - OPH DU CHER 14 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU - 18000 BOURGES Téléphone : 0248231061 Laurence TILFEMONT Courriel : tilfemont@valdeberry.fr <https://marchespublics.oph.cher.safetender.com>

2. Objet du marché :

Marché de travaux : Construction Nouvelle des logements collectifs - Rue Théophile Lamy et Charles BOURGES. Revêtements de sols souples (matériau lot 1)

Type de procédure : la présente procédure est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique.

3. Délai :

Date et heure limite de réception des offres : le 08/04/2025 à 12:00

4. Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2511014

Les critères de sélection et le dossier complet sont téléchargeables

<https://marchespublics.oph.cher.safetender.com>

5. Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/03/2025

263314



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE SANCOINS
10 PLACE DE LA LIBERATION
18600 SANCOINS, 024875243

Objet du marché :

Aménagement des places du Commerce, de la Halle, de la rue Fernand Durasseau et de la rue Saint Jacques

Type d'avis :

Avis d'appel public à concurrence

Type de procédure :

Procédure adaptée

Catégorie :

Travaux

Lots :

Lot 1 : Voirie et Réseaux Divers, Lot 2 : Espaces Verts

Critères d'évaluation des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation

Support(s) de parution :

<http://www.marchespublics.fr>

<http://www.marchespublics.com>

Date et heure limite de dépôt :

Offre : 04/04/2025 à 12 h 00

263314

VIE DES SOCIÉTÉS

CREDIT MUTUEL DU CENTRE

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires des Caisses de Crédit Mutuel désignées ci-dessous sont convoqués par le conseil d'administration à l'Assemblée Générale ordinaire, qui se tiendra aux lieux, dates et heures ci-dessous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes
- nomination de vos représentants au conseil
- DÉCLARATION DE VOTRE CAISSE

Caisse de VIERZON - siège social : 9 rue Blanche Baron - 18100 VIERZON - RCS 31507735000038 - RG. Ordinaire le 28/03/2025 18H45 (entrée de Comptes 16 rue de la Société Française 18100 VIERZON)

Caisse de ST AMAND MONTROND - siège social : 30 rue Nationale - 18200 ST AMAND MONTROND - RCS 32234455700010 - RG. Ordinaire le 28/03/2025 19H00 CNE de l'ON 345 rue de la Commune 18200 ST AMAND MONTROND

Les votes pourront se faire entre 15 jours et 1 jour avant la date de l'Assemblée Générale sur votre espace de banque à distance ou dans votre caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou le jour de l'Assemblée Générale.

Tout sociétaire a le droit d'assister à l'Assemblée ou de s'y faire représenter, des formules de pouvoir étant à la disposition des sociétaires au Siège Social de la Caisse.

Pour avis unique

261880

CAISSE REGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE LOIRE

Société coopérative à capital et personnel variables, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé 8 Allée Samuel Paty, 18000 BOURGES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOURGES, sous le numéro 398 824 714, inscrit à l'ORIAS sous le n° 07009045 en qualité de courtier d'assurance.

Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et syndicat numéro CP180120210000001 délivrée par la CCI du Cher, bénéficiant de Garantie Financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrées par CAMKA 53 rue de la Boétie 75008 PARIS

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Loire sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le Jeudi 27 mars 2024 à 9 heures à l'Amphi 400 de BIOIME Campus à Saint Jean de Braye, rue de la Borde, 45800 SAINT JEAN DE BRAYE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Modification de l'article 23 des statuts relatifs au Directeur Général ;
- Modification de l'article 16 des statuts relatifs au Fonctionnement - Bureau Comités ;
- Pouvoir pour formalités.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapports du Conseil d'administration et des Commissions aux Comptes ;
- Examen de la gestion, approbation des comptes de l'exercice 2024 et annulés ;
- Affectation des excédents de l'exercice 2024 ;
- Fixation du taux d'intérêt aux parts sociales et du dividende aux certificats coopératifs d'associés ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.225.38 du code de Commerce ;

- Election et renouvellement partiel du Conseil d'administration ;
- Fixation de la somme globale à allouer au financement des indemnités des administrateurs au titre de l'exercice 2025 ;
- Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2024 aux Personnels Identifiés ;
- Nomination de la société KPMG S.A. Commissaire aux comptes certifiant les comptes en remplacement de la société ORCOM ;

- Renouvellement de la société MAZARS Commissaire aux comptes certifiant les comptes ;
- Pouvoir pour formalités

263325

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS

par acte SSP du 20 décembre 2023 il a été constitué une EI dénommée

OTAS SULEYMAN

Siège Social : 32 rue du preneur 18700 Aubigny sur Nere

Capital : 0 euro

Objet : restauration rapide

Gérant : Mr Otas Suleyman 3 rue de la Fourmière 45800 Sully sur Loire

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bourges

263326

Préfecture du Cher Direction départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire pour le projet d'extension du cimetière de la commune de Cours-les-Barrés (18320)

Par arrêté préfectoral n°DDT-2025-004, une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire est prescrite du jeudi 20 mars (10h00) au vendredi 04 avril 2025 (17h00) soit pendant 16 jours consécutifs. Elle s'inscrit dans le cadre d'un projet d'extension du cimetière communal.

Monsieur Bernard DUCATEAU a été désigné commissaire enquêteur et Madame Marie-Reine BRETON, commissaire enquêteur suppléant par le tribunal administratif d'Orléans.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Cours-les-Barrés, lieu unique et siège de l'enquête. Il est composé d'un dossier de demande de déclaration d'utilité publique et d'un dossier d'enquête parcellaire. Il comprend notamment la notice explicative, l'état sommaire des dépenses, le plan parcellaire et l'état parcellaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier en versions :
- papier à la mairie de Cours-les-Barrés, aux horaires habituels d'ouverture, site 1 place de l'Eglise ;
- numérique sur le site internet départemental de l'Etat (IDE) www.cher.gouv.fr/onglet-publications, rubrique « enquêtes publiques ».

Le public pourra consigner ses observations pendant toute la durée de l'enquête :
- sur les registres d'enquête, établis sur feuilles non mobiles, tenus à sa disposition à la mairie de Cours-les-Barrés au lieu de l'enquête aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- au commissaire enquêteur, qui se tiendra à sa disposition lors des permanences en mairie de Cours-les-Barrés les

*jeudi 20 mars 2025 de 10h00 à 12h00,

*samedi 29 mars 2025 de 09h00 à 12h00,

*vendredi 04 avril 2025 de 14h00 à 17h00

par courriel déposé ou transmis par voie postale, à la mairie de Cours-les-Barrés monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique « projet d'extension du cimetière » à l'adresse indiquée à l'article 3)

par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquete@publi.cher.gouv.fr

Les contributions, déposées en mairie ou transmises par voie postale, seront annexées aux registres d'enquêtes et consultables en mairie. Les contributions transmises, par voie électronique, seront consultables sur le site IDE.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, auprès de l'autorité organisatrice : Préfet du Cher - DDT du Cher - Mission appui au pilotage, juridique et communication - 6, place de la pyrocinche - 18019 Bourges Cedex, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à monsieur Pierre MANCON, maire de Cours-les-Barrés - 1 place de l'Eglise 18320 Cours-les-Barrés - tél. 02 48 76 49 86 - mél. mairie.cours.les.barrés@wanadoo.fr

Après examen des contributions et audition de toute personne susceptible de l'aidier, le commissaire enquêteur rédige un rapport énonçant ses conclusions motivées pour la déclaration d'utilité publique d'une part et dressera le procès-verbal de l'opération et donnera son avis sur l'emprise des ouvrages projetés d'autre part.

Le commissaire enquêteur remettra le dossier et les registres assortis du rapport énonçant ses conclusions, du procès-verbal et de son avis à monsieur le préfet du Cher - DDT du Cher - dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.

Monsieur le préfet du Cher est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté préfectoral, la décision relative à la déclaration d'utilité publique et pour déclarer cessibles les terrains nécessaires au projet d'extension du cimetière de la commune de Cours-les-Barrés.

Une copie du rapport dans lequel le commissaire enquêteur énonce ses conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête à la mairie de Cours-les-Barrés, à la préfecture du Cher et consultables sur le site internet départemental de l'Etat : www.cher.gouv.fr

263327

Commune de Mehun-sur-Yèvre (18500)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

EXTENSION DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre a prescrit par arrêté n° 073/2025 en date du 17 février 2025 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Mehun-sur-Yèvre, siège de l'enquête, du lundi 10 mars 2025 à 9 heures au jeudi 10 avril 2025 à 17 heures inclus.

A cet effet Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Didier RAFFAULT en qualité de commissaire enquêteur. Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Mehun-sur-Yèvre et mis à la disposition du public pendant les 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- les lundi et mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45,
- le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur le site internet de la commune :

www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique en mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Didier RAFFAULT

Commissaire enquêteur

7 place Jean Monceau

18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

ou par voie électronique à l'adresse suivante :

ccaduc@ville-mehun-sur-yevre.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- le lundi 10 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,

- le mercredi 26 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,

- le jeudi 10 avril 2025 de 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Mehun-sur-Yèvre pendant un an. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune :

www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour déclarer l'ouverture d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre, requise au titre de l'article L.222-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), il prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

263328

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce
par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITES BROCANTES

ANTIQUAIRE cher et juste

Manteaux de fourrure,
argenterie, tableaux,
pendules, Art asiatique,
machines à coudre,
instruments de musique,
meubles et bibelots
antiques, montres
anciennes, pièces de
monnaie, vins anciens,
bijoux or argent fantaisie

DEPLACEMENT GRATUIT
PAIEMENT IMMÉDIAT
MAISON

Charles Anthony
06 29 45 30 45
antiquairecharles@gmail.com
04 73 17 30 30



ACHETE BON PRIX,
vieux violons, violoncelles,
guitares, saxos,
contrebasses, même
abîmés, dépl. gratuit,
sur RDV. - Tél.
06.50.66.24.10,
RC 497802322,
407090



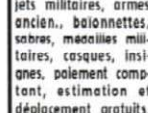
ANTIQUITES DE LOUR-
MEL achète toutes mo-
bylettes, solex, motos,
vespa, poêle à com-
partiment, estimation et dé-
placement gratuits, 7j/7,
06.80.22.89.43, antiques
loisirs@gmail.com
416175



ANTIQUITES DE LOUR-
MEL achète cher mon-
naies anciennes, francs au
étranger, métal, or ou
argent, billets anciens,
paiement comptant, es-
timation et déplacement
gratuits, 7j/7,
06.80.22.89.43, antiques
loisirs@gmail.com
416173



ANTIQUITES DE LOUR-
MEL achète cher ob-
jets militaires, armes
antiques, balonnets,
sabres, médailles mili-
taires, casques, insi-
gnes, paiement com-
partiment, estimation et
déplacement gratuits, 7j/7,
06.80.22.89.43, antiques
loisirs@gmail.com
416178



ANTIQUITES DE LOUR-
MEL achète cher ob-
jets militaires, armes
antiques, balonnets,
sabres, médailles mili-
taires, casques, insi-
gnes, paiement com-
partiment, estimation et
déplacement gratuits, 7j/7,
06.80.22.89.43, antiques
loisirs@gmail.com
416173



ANTIQUITES DE LOUR-
MEL achète cher ob-
jets militaires, armes
antiques, balonnets,
sabres, médailles mili-
taires, casques, insi-
gnes, paiement com-
partiment, estimation et
déplacement gratuits, 7j/7,
06.80.22.89.43, antiques
loisirs@gmail.com
416173

LE BERRY RÉPUBLICAIN

SAS au capital de 76.224,51 €

Représentée par sa Présidente la société LA MONTAGNE

Directrice de la publication : Mme Solène BOUJOU

Directeur éditorial départemental

et Rédacteur en chef : M. Geoffroy JEAY

Principal actionnaire :

S.A. LA MONTAGNE au capital de 900.000 € - RC 856 200 159

(S.S.N. 0988-8357)

DIRECTION - RÉDACTION :

1 rue du Général-Ferré - CS 80336 - 18023 BOURGES Cedex

Tél. 02.48.77.63.63

Fax rédaction : 02.48.27.63.65

Commission paritaire : n° 0025 C8708

IMPRIMERIE : CCF - 40, rue Morel-Ladefrè - 63000 Clermont-Ferrand

I. - PUBLICITE LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITE, 1, rue du

Général-Ferré - CS 80336 - 18023 Bourges Cedex :

1) Publicité commerciale. - Tél. 02.48.27.28.30

2) Pertinence annonce. - Tél. 04.73.17.30.30

3) Annonces officielles. - Tél. 04.73.17.31.27

4) Emploi : carrières et professions. - Tél. 04.73.17.31.26

5) Avis d'obèques. - Tél. 04.73.17.31.41

II. - PUBLICITE NATIONALE : 366 SAS 101, boulevard Murat -

CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

Publicité commerciale - Tél. 01.80.80.80.80

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE
DE MEHUN-SUR-YÈVRE
EXTENSION DU
CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de Mehun-sur-Yèvre a prescrit par arrêté n° 073/2025 en date du 17 février 2025 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Mehun-sur-Yèvre, siège de l'enquête, du lundi 10 mars 2025 à 9 heures au jeudi 10 avril 2025 à 17 heures inclus.

À cet effet Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Monsieur Didier RAFFAULT en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de Mehun-sur-Yèvre et mis à la disposition du public pendant les 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- les lundi et mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- les mardi et jeudi de 9 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00,
- le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 45.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur le site internet de la commune :

www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le public pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique en mairie, ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Monsieur Didier RAFFAULT
Commissaire enquêteur
7 place Jean Manceau
18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

• ou par voie électronique à l'adresse suivante : accueil@ville-mehun-sur-yevre.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes :

- le lundi 10 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,
- le mercredi 26 mars 2025 de 9 heures à 12 heures,
- le jeudi 10 avril 2025 14 heures à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Mehun-sur-Yèvre pendant un an. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune :

www.ville-mehun-sur-yevre.fr

Le Préfet du Cher est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre, requise au titre de l'article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avis du Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), il prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

BYB BOOST YOUR BUSINESS Par ASSP. Il a été constitué la SASU : BYB BOOST YOUR BUSINESS Capital: 1000,00 euros. Objet: Conseil de gestion aux entreprises et services associés ; Siège: 1 Rue Bertin 18000 Bourges. Pres.: BARDOUT François-Noël 1 Rue Bertin 18000 Bourges. Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Durée: 99 ans. Au RCS de BOURGES.

COGEP
AVOCATS

F.R.

Société à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 95 Rue Mirebeau
18000 BOURGES
Siège de liquidation : 18 Rue de Proudhon
18000 BOURGES
418 192 761 RCS BOURGES

Par décision du 26/02/2025, l'Assemblée Unique a approuvé le compte définitif de liquidation, décharge Madame Marie-Agnès GAUTIER demeurant 18 Rue de Proudhon 18000 BOURGES de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BOURGES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée du registre.

Pour avis le Liquidateur

AVIS

AVIS DE CONSTITUTION RADODI En date du 6 février 2025, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Objet social : « L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, la vente, la location ou autrement de tous immeubles, terrains et bâtiments affectés à tous usages sur tout le territoire français ». Plus particulièrement, l'acquisition de terrains à

batir ou non, et la construction sur ces terrains d'un ou plusieurs bâtiments à usage industriel, commercial, artisanal ou d'habitation, ainsi que leur gestion ». Plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Capital social : 1000 euros. Siège social : 19, Grande Rue, 18380 MERY-ES-BOIS. Durée de la société : 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de BOURGES. Gérance : Monsieur Dominique PRUD'HOMME, demeurant à MERY-ES-BOIS (18380), 12, Route de Plancheton.

MODIFICATION
DES DIRIGEANTS

MSP BOURGES-PRADO

Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires à capital variable
au capital social de 3 600 euros
Siège social :
6, Place Jacqueline et Jean Lerat
18000 BOURGES
886 256 187 RCS BOURGES

La collectivité des associés, réunie le 1er octobre 2024, a nommé Gérante, Madame Charlotte DANGLA infirmière, demeurant à SAVIGNY-EN-SEPTAINE (Cher) 3, chemin des Marais en remplacement de Monsieur François MOLIMARD, démissionnaire.

Pour avis,

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SARL AU SENAT

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 7 500 €
Siège : 8 rue la Polissonnerie,
18000 BOURGES
Siège de liquidation :
10 allée Georges Saurat 18000 BOURGES
448 407 866 RCS BOURGES

L'Assemblée générale extraordinaire réunie le 26/02/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les observations de la dite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Fric ROSPI LINI demeurant 10 allée Georges Saurat 18000 BOURGES, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et a autorisé à couvrir les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 10 allée Georges Saurat 18000 BOURGES. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de BOURGES, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

REDUCTION DE CAPITAL NON
MOTIVÉE PAR DES PERTES

TERR'AS VERTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 12 avenue de la Prospective
18000 BOURGES
481363489 RCS BOURGES

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 mars 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 2 500 euros, pour être ramené de 20 000 euros à 17 500 euros, par rachat et annulation de 25 parts sociales.

Pour avis, La Gérance

Me Audrey BAILLY

Avocate spécialisée en Droit Rural
10 rue Emile Zola 18000 BOURGES

Per acte sous seing privé du 6 mars 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LA GRAND'VIGNE
Forme : Société civile
Siège : 4 Allée du Châtelier - 18300 BUE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de Bourges Capital social : 575 000 euros au moyen d'apports en nature et en numéraire.

Objet : La prise de participation et la gestion active de participations dans les filiales, consistant notamment dans la conduite de la politique du groupe et au contrôle des filiales et la fourniture de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers et immobiliers de ses filiales. La création, l'acquisition, et la location de biens à usage d'habitation, de tourisme, ou l'exploitation d'immeuble, de forage de pétrole et de gaz.

Gérant : Monsieur Hubert THINOT, demeurant 4 Allée du Châtelier 18300 BUE.
Cession des parts : par agrément de la collectivité des associés.
Immatriculation au R.C.S. de Bourges.

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous seing privé du 25/02/2025, il a été constituée une Société

Civile d'Exploitation Agricole (SCEA) à effet du 01/02/2025, motivant la publication des insertions suivantes :

Dénomination sociale : SCEA MOULIN NEUF

Siège social : « 174 Moulin Neuf » - 18400 VILLENEUVE-SUR-CHER

Capital : 45 200 € (apports de numéraire, de passif et de biens mobiliers)

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social : « a société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la Pêche Maritime. Pour la réalisation et dans la limite de l'objet défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, des lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.

Gérance : Madame Caroline VALENTIN demeurant 7 Rue Dufetel - 78150 LE CHESNAY

Cessions de parts sociales : En cas de pluralité d'associés, les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément unanime des associés quel que soit le cessionnaire.

Immatriculation : RCS de BOURGES
Pour avis et mention, la gérance

TRANSFORMATION
DE LA SOCIÉTÉ

EARL TORCHON

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 137 204
18250 HENRICHEMONT
384 370 631 RCS BOURGES

Suivant délibération d'AGE du 21/02/2025, les associés ont agréé à effet du 28/02/2025, la démission de gérance de Madame Marie-Christine TORCHON et la transformation de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Société Civile d'Exploitation Agricole motivant la publication des insertions suivantes :

Dénomination : SCEA TORCHON
Siège social : « Les Chéniers » - 18250 HENRICHEMONT

Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la Pêche Maritime. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 03/02/2091 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social : 137 204 € (apports en nature et de numéraire)

Gérance : Monsieur Julien TORCHON demeurant « Les Jamets » 18380 IVY LE PRE (Cher)

Cession de Parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à son conjoint dans les cas prévus par la loi, à ses ascendants ou descendants, à l'un de ses co-associés. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bourges

Pour avis et mention, le gérant.

CEDITOYS

Société civile immobilière
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 Rue Denys Dodart
ZAC de Baulieu
18000 BOURGES
RCS BOURGES 950 331 398

L'Assemblée générale, en date du 27 février 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Cédric CASUBOLO de ses fonctions de gérant à compter de ce même jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

COLLECTOYS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 3, rue Denys Dodart
18000 BOURGES
RCS BOURGES 950 453 454

L'Assemblée Générale, en date du 27 février 2025, a pris acte de la démission de Monsieur Cédric CASUBOLO de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis

Cultivez votre soif d'information !



85 €

L'Information agricole du Cher
chaque vendredi (50 n°/an)

OU

140 €

L'Information agricole du Cher
chaque vendredi (50 n°/an)

+

1 an d'abonnement au mensuel Réussir
de votre choix (11 n°/an)

(sauf Réussir Chèvre, Volailles et Pâtre
bi-mensuel 6 n°/an)

OUI, je désire profiter de l'offre d'abonnement à :

☐ L'Information agricole du Cher pour 1 an = 85 €

☐ L'Information agricole du Cher

+ la revue Réussir de votre choix pour 1 an = 140 €

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de SCEPAC SARL

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. Mobile :

E-mail :

Profession :

☐ REUSSIR

☐ REUSSIR

☐ REUSSIR

☐ REUSSIR

☐ REUSSIR

Bulletin à adresser à : L'Information agricole du Cher • 2701 rte d'Orléans - BP 10 - 18230 Saint-Doulchard

E-mail : informationagricoleduch@agricvl.fr - Tél. 02.48.23.46.20

**VILLE DE
MEHUN-SUR-YEVRE**



POLICE MUNICIPALE
1 Rue PASTEUR
18500 MEHUN SUR YEVRE
Tél: 0248570611

NATURE DE L'INFORMATION :

Affichage avis d'enquête publique
Extension du cimetière communal

DESTINATAIRES :

- Monsieur le Maire (1ex),
- Monsieur le Directeur Général des Services (1ex),
- Madame la Directrice des affaires générales (1ex),
- Archives du service (1ex),

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT D'INFORMATION

N°2025-02-23 du 20/02/2025

(Article 429 et 537 du Code de Procédure Pénale)

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à dix-huit heures et trente-cinq minutes
Nous soussignés, Chef de service de police municipale principal de 2ème
classe LE SONN Jean-François,
Assisté du Brigadier Chef Principal DA SILVA Dimitri,

Agents de police judiciaire adjoints dûment agréés et assermentés,
revêtu(s) de notre uniforme et en résidence à MEHUN-SUR-YEVRE

Vu les articles :

- L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 21, 21-2°, 21-2, D14-1, 73 et 78-6 du Code de Procédure Pénale,
- L511-1 à L515-1 du Code Sécurité Intérieure,

Vu les instructions reçues, rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE:

--- Dans le cadre du projet d'extension du cimetière communal Implanté Rue Flandres Dunkerque à Mehun-sur-Yèvre (18500), une enquête publique sur ce projet est ouverte durant la période du lundi 10 mars 2025 au jeudi 10 avril 2025, à la mairie de Mehun-sur-Yèvre (18500).

--- Madame MOREAU Edith, Directrice des affaires générales à la mairie de Mehun-sur-Yèvre, nous sollicite afin de procéder à l'affichage de l'avis d'enquête publique sur différents lieux de la commune.

MESURES PRISES :

--- Ce jour, le jeudi 20 février 2025, nous nous rendons sur les lieux suivants afin d'apposer les deux affiches relatives à cet avis d'enquête publique :

- Au cimetière communal implanté Rue Flandres Dunkerque, affiches apposées sur le portail (Cf Photographies N°1 et 2),
- A la mairie implantée Place Jean Manceau, affiches apposées sur le panneau d'affichage extérieur (Cf Photographies N°3 et 4),
- Aux Services Techniques implantés 84 Avenue du général de Gaulle, affiches apposées sur le panneau d'affichage extérieur (Cf Photographies N°5 et 6),
- A la Police Municipale implantée 1 Rue Pasteur, affiches apposées sur le panneau d'affichage intérieur (Cf Photographie N°7).

--- Une planche photographique des affiches apposées sur les différents lieux est annexée au présent rapport (Cf Annexe N°1).

CLÔTURE ET TRANSMISSIONS :

Rapport fait pour être transmis à Monsieur le Maire de Mehun-sur-Yèvre.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à MEHUN-SUR-YEVRE
Le 20/02/2025

Les agents de Police Judiciaire adjoints

Noms et signatures



Vu et transmis le 20/02/2025, par le chef de service.

Jean-François LE SOMN
Chef de Service
Police Municipale
18500 MEHUN-SUR-YEVRE



Unité	Police Municipale de MEHUN SUR YEVRE		
N° Rapport	2025-02-23	N° Annexe	1

PLANCHE

PHOTOGRAPHIQUE



Nombre de clichés

7

CIMETIERE

Photo N°

1

Vue générale du portail de l'entrée principale du cimetière communal avec l'apposition des 2 affiches concernant l'avis d'enquête publique



Photo N°

2

Vue rapprochée du portail de l'entrée principale du cimetière communal avec l'apposition des 2 affiches concernant l'avis d'enquête publique



MAIRIE

Photo N°

3

Vue générale de la façade principale de la mairie avec l'apposition des 2 affiches concernant l'avis d'enquête publique



Photo N°

4

Vue rapprochée de la façade principale de la mairie avec l'apposition des 2 affiches concernant l'avis d'enquête publique



CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL



Photo N°

5

Vue générale de la façade principale du Centre Technique Municipal avec l'apposition des 2 affiches concernant l'avis d'enquête publique



Photo N°

6

Vue rapprochée de la façade principale du Centre Technique Municipal avec l'apposition des 2 affiches concernant l'avis d'enquête publique

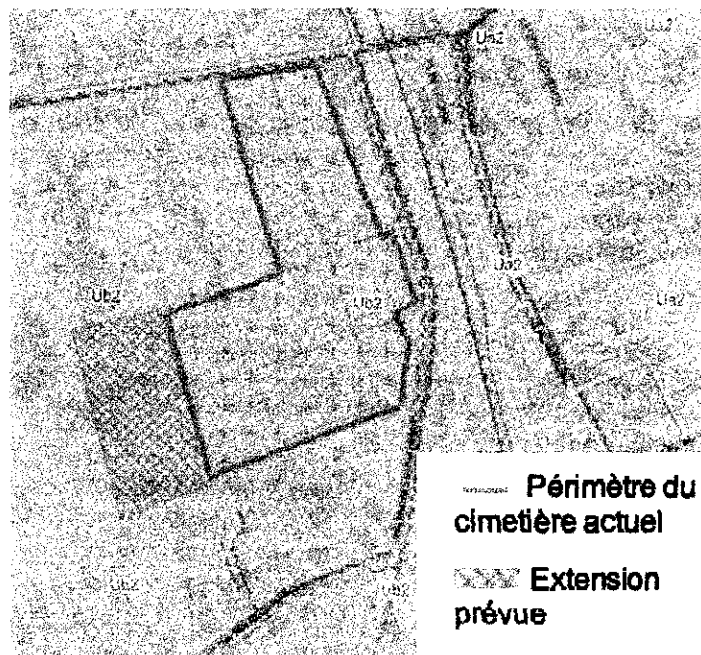
POLICE MUNICIPALE

Photo N°	7
	
Vue du panneau d'affichage implanté à l'accueil du poste de Police Municipale avec l'apposition des 2 affiches concernant l'avis d'enquête publique	

Agrandissement du cimetière

La capacité actuelle du cimetière encore disponible est de 270 emplacements tous confondus (emplacements simples pour caveaux ou en pleine terre, cases de columbarium et caves-urnes) et ne répond plus aux normes imposées par le Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est pourquoi, **un projet d'extension du cimetière communal est engagé et une enquête publique sur ce projet a été ouverte depuis le lundi 10 mars jusqu'au jeudi 10 avril 2025 à 17 heures.**



Le public peut prendre connaissance du dossier de présentation du projet d'extension ainsi que des pièces qui l'accompagnent et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet à la mairie, aux heures d'ouvertures habituelles.

Les observations et propositions orales et écrites du public seront également reçues par le commissaire enquêteur :

- par courrier ou par mail à l'attention de
Monsieur Didier RAFFAULT, commissaire enquêteur,
à la mairie de Mehun-sur-Yèvre (18500), 7 place
Jean Manceau
accueil@ville-mehun-sur-yevre.fr

- à l'occasion de sa prochaine permanence qui aura
lieu le jeudi 10 avril de 14h à 17h à la mairie.

Le dossier d'enquête est disponible sur le site internet
de la commune www.ville-mehun-sur-yevre.fr

À l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire
enquêteur dressera un rapport qu'il transmettra à
Monsieur le Maire avec ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
seront adressés à Monsieur le Préfet, autorité
compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du
cimetière communal de Mehun-sur-Yèvre, requise au
titre du 2^e alinéa de l'article L.2223-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de cette extension, des aménagements
paysagers ont été réalisés : 20 charmes fastigiés,
18 cyprès de Provence et 1 albizzia julibrissin ont été
plantés.



Accès aux jardins du Duc Jean de Berry

Bien que les inondations offrent aux curieux un
panorama unique sur les jardins du Duc Jean de Berry,
il est rappelé que **l'accès de toute personne dans ces
jardins et aux bords du canal est strictement interdit
en cas d'intempéries (orage, vent, grêle, gel, neige,
pluie...) pouvant occasionner la chute de branches et
autres dangers ou en cas de risque d'inondation.**

La fermeture des jardins est signalée par la présence
de panneaux aux entrées et sur les différents supports
de communication de la mairie (site internet,
PanneauPocket, panneaux électroniques...).

En cas de non-respect de cette interdiction, les usagers
engagent leur responsabilité et leur sécurité pour eux-
mêmes, les personnes et les animaux dont ils auraient
la charge.



ANNEXES 3

PV de Synthèse

Mémoire en réponse du porteur au PV de Synthèse

Saint Amand-Montrond, le 11 avril 2025

Monsieur Didier Raffault
2, rue Fournier-Demars
18200 Saint Amand-Montrond

à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
7, place Jean Manceau
18500 Mehun Sur Yèvre

Objet : Procès-verbal de synthèse de l'enquête publique

Références : 1) Article R123-18 du Code de l'environnement
2) Lettre de mission de Monsieur le Maire de Mehun Sur Yèvre

Annexe : Une annexe

Conformément aux documents de références, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le procès-verbal de synthèse de l'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière de la commune de Mehun Sur Yèvre (18).

L'annexe 1 est un résumé synthétique du déroulement de l'enquête.

L'annexe 2 est une synthèse des observations.

Le présent document établi a été remis et commenté à Monsieur le Maire de la commune de Mehun Sur Yèvre le 11 avril 2025.

Le délai de réponse étant de 15 jours après la remise et l'explication au porteur de projet, la date de réponse au PV de synthèse devra être reçue par le commissaire enquêteur au plus tard le 25 avril.

Monsieur le Maire
Jean-Louis Salak

A black ink signature, appearing to be 'JL Salak', written over a horizontal line.

Le commissaire enquêteur
Didier Raffault

A blue ink signature, appearing to be 'DR', written over a horizontal line.

ANNEXE 1 à la lettre du 11 avril 2025

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions et dans un climat plutôt serein.
Il n'a pas été nécessaire de programmer de réunion publique durant l'enquête.

1 Permanences

Durant les trois permanences, le commissaire enquêteur a reçu 3 visites selon la répartition suivante :

Lundi 10 mars 2025	09h00 à 12h00	Mairie de Mehun sur Yèvre	1
Mercredi 26 mars 2025	09h00 à 12h00	Mairie de Mehun sur Yèvre	1
Jeudi 10 avril 2025	14h00 à 17h00	Mairie de Mehun sur Yèvre	1
Total			3

Durant ces permanences, le commissaire a rencontré :

- le 10 mars en mairie de Mehun sur Yèvre
 - o M. Girard service voirie Mairie Mehun sur Yèvre
- le 26 mars en mairie de Mehun sur Yèvre
 - o M. Gattefin conseiller municipal Mairie Mehun sur Yèvre
- le 10 avril en mairie de Mehun sur Yèvre
 - o Madame PETRE

Aucune observation n'a été notée sur le registre d'enquête.

L'arrêté municipal prévoyait la possibilité d'envoi de courrier du public en mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Aucun courrier n'a été reçu à destination du commissaire enquêteur en mairie.

L'arrêté municipal prévoyait la possibilité d'envoi de mail du public en mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Aucun mail n'a été reçu à destination du commissaire enquêteur en mairie.

Questions du commissaire enquêteur :

Pour le commissaire enquêteur, le dossier réalisé est assez précis et documenté. L'accueil en mairie ne soulève aucune question de sa part au contraire. La procédure définie dans l'arrêté municipale a été respectée.

Néanmoins :

- Q1** L'achat du terrain AM 535 pour une surface de 112 m² n'est pas contractualisé à la date de fin d'enquête.
Le notaire a établi une attestation confirmant une demande d'achat du terrain par la mairie de Mehun sur Yèvre. Ce fait peut entacher la validation préfectorale sur l'autorisation d'obtenir l'accord de la préfecture pour le projet notamment pour le respect de la distance de 35 m des bâtiments habités. Ce fait, sauf à modifier le projet et/ou rendre une durée de vente impossible, pourrait compromettre la réalisation physique des travaux. Avant de présenter le résultat de l'enquête publique aux services préfectoraux, vous avez la possibilité de commencer le projet partiellement sur les terrains qui sont propriété de la mairie et dès l'acquisition de la parcelle finir le projet ou alors d'attendre l'achat des terrains avant de finaliser le projet en préfecture. Que pensez-vous proposer aux services préfectoraux ?
- Q2** Le règlement du cimetière ne fait pas état de l'application de la loi n° 2014-110 du 06 février 2014 sur l'utilisation des produits phytosanitaires. Pensez-vous inclure cette loi dans le règlement ?
- Q3** Le projet d'aménagement proposé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement du Cher, mis comme pièce dans le projet, n'est pas intégré dans l'estimatif des dépenses. Sera-t-il réalisé par les services de la ville, fourniture et main d'œuvre ? Ce projet, plutôt porteur d'embellissement du cimetière, a-t-il été présenté aux agents d'entretien de la ville et à la population ?
- Q4** Les pratiques d'entretien du cimetière par les agents de la ville est-il défini en termes de traitement phytosanitaires ?
- Q5** Le projet, par son devis, ne montre pas de réalisation de travaux d'assainissement d'eau pluviale, ni de drainage, ni de collecte de ruissellement d'eau pluviale. Avez-vous prévu que l'eau de ruissellement, notamment, s'infiltre ou sera évacuée vers un ou des point(s) de collecte ?



Direction des Affaires Générales
Etat civil / services à la population
Edith MOREAU - 02 48 57 00 49
edith.moreau@ville-mehun-sur-yevre.fr

MEHUN-SUR-YÈVRE, le 25 avril 2025

Monsieur Didier RAFFAULT
Commissaire Enquêteur

2, rue Fournier-Demars
18200 Saint Amand-Montrond

Objet : Votre procès-verbal de synthèse de l'enquête publique

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je fais suite au procès-verbal de synthèse, relatif à l'enquête publique sur le projet d'extension du cimetière communal, que vous m'avez déposé le 11 avril dernier et vous apporte les réponses suivantes :

Question 1 : l'achat de la parcelle AM535 d'une surface de 112 m² a pris du retard dans sa formalisation par voie notariale, en raison d'héritiers multiples. Par conséquent, les travaux de clôture n'engloberont pas immédiatement cette parcelle. À terme, le projet d'agrandissement concernera malgré tout cette parcelle. La voie consensuelle d'acquisition reste la priorité.

Question 2 : le règlement du cimetière sera révisé en 2025. Il inclura un rappel sur la loi n° 2014-10 concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. Cette réglementation est bien entendu déjà appliquée.

Question 3 : le projet d'aménagement proposé par le CAUE du CHER est une base d'évolution pour la végétalisation et l'embellissement du cimetière. Il a été présenté aux agents communaux et aux élus.

Des panneaux seront disposés au cimetière pour expliquer la végétalisation progressive. Il est envisagé que cette réalisation soit réalisée par les services municipaux. Une première phase de plantation d'arbres a été réalisée début 2025 par une entreprise paysagiste.

Question 4 : Il n'y a pas de traitement phytosanitaire, conformément à la législation. Les services municipaux en sont informés ainsi que l'entreprise effectuant son entretien.

Question 5 : Une étude géotechnique a été réalisée préalablement, il n'y a pas eu de prévision d'évacuation concernant l'eau de ruissellement hormis l'infiltration naturelle.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Jean-Louis SALAK

ANNEXES 4

4.1 Foncier attestation notaire

4.2 Registre d'enquête

Dominique BLANCHET - Elisabeth DAUPHIN-PIGOIS

Simon VILAIRE

Notaires Associés

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Simon VILAIRE Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Dominique BLANCHET, Elisabeth DAUPHIN-PIGOIS, Simon VILAIRE, Notaires, associés d'une Société Civile Professionnelle titulaire d'un office notarial», à MEHUN SUR YÈVRE, 52 bis, avenue Jean-Chatelet, CERTIFIE ET ATTESTE,

QU'il ya projet d'acquisition par :

La COMMUNE DE MEHUN SUR YEVRE, située dans le département de CHER dont l'adresse du siège est à MEHUN-SUR-YEVRE (18500), Place Jean Manceau, identifiée sous le numéro SIREN 211801410.

De deux parcelles de terrains sises à MEHUN SUR YEVRE lieudit « Le Pavillon »

Cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
AM	533	LE PAVILLON	00 ha 00 a 17 ca
AM	535	LE PAVILLON	00 ha 01 a 12 ca

Etant ici précisé que ces deux parcelles proviennent de la division de la parcelle AM 115 d'une contenance de 09 ares 77 ca

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mehun sur Yèvre,

Le 29 mars 2025.

Maître Simon VILAIRE

Dominique BLANCHET - Elisabeth DAUPHIN-PIGOIS

Simon VILAIRE

Notaires Associés

Société Titulaire d'office notarial

18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

Bureau annexe : 18310 GRACAY

E mail : scp.blanchetetassocies@notaires.fr

52 bis, avenue Jean-Chatelet - BP 39 - 18500 MEHUN-SUR-YÈVRE

Téléphone: 02.48.23.02.50

Compte CDC n° 40031 00001 0000136776 U Clé 38 IBAN FR32 4003 1000 0100 0013 6776 U38 BIC CDCGFRPPXXX

Heures d'ouvertures: 9 h à 12 h - 14 h à 18h (17h le samedi) - ETUDE FERMEE LE LUNDI

28, rue Ludovic Martinet - 18310 - GRACAY

Téléphone: 02.48.51.40.33

Heures d'ouvertures: 9 h à 12 h30 - 14 h à 18h30 (9h12h30 le samedi) - ETUDE FERMEE LE LUNDI

Société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial - Membre d'une association agréée, le règlement par chèque est accepté

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

pour (1) :

- ☐ SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)
- ☐ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)
- ☐ CARTE COMMUNALE
- ☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- ☐ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF),
DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE
L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES.
- ☐ ALIÉNATION
- ☐ SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.
- ☐ AUTRES :

relatif à :

PROJET D'EXTENSION DU CÎMETIÈRE
DE LA COMMUNE DE MEAUN-SUR-YEVRE

(1) Cocher la case correspondante

OBJET DE L'ENQUÊTE

Projet d'extension du cimetière
de la commune de NETTUN-SUR-YEVRE

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° 073/2025

en date du : 17 février 2025

de : Monsieur le Maire de la commune de NETTUN-SUR-YEVRE (1)

de : (1)

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Didier RAFFAULT

Président de la

commission d'enquête : M. qualité

Membres titulaires : M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

Membres suppléants : M. qualité

M. qualité

M. qualité

M. qualité

Durée de l'enquête : 32 jours consécutifs

Date d'ouverture : lundi 10 mars 2025 (9h) Date de clôture : jeudi 10 avril 2025 (17h)

Siège de l'enquête : Mairie de NETTUN-SUR-YEVRE

Lieux, jours et heures de consultation du dossier d'enquête : Mairie de NETTUN-SUR-YEVRE

les lundi et mercredi 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

les mardi et jeudi 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

le vendredi 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h45

le samedi 9h00 à 12h00

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : 11 feuillets non mobiles est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un

membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi

être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête

à l'adresse postale suivante : 7 place Jean Monnet 18500 NETTUN-SUR-YEVRE

ou à l'adresse électronique suivante : accueil@ville-nettun-sur-yevre.fr

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R122-13 du code de l'environnement)

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public :

le lundi 10 mars 2025 de 9 heures ou à 12 heures ou

le mercredi 26 mars 2025 de 9 heures ou à 12 heures ou

le jeudi 10 avril 2025 de 14 heures ou à 17 heures ou

le de heure à heure

le de heure à heure

- Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête recevra le public

à (2) de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

le de heure à heure

- Une réunion publique a été, n'a pas été (3) organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où a été menée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

(1) Cocher la case correspondante et indiquer l'autorité qui a pris l'arrêté relatif à l'enquête publique.

(2) Indiquer autre lieu de réception du public (mairie de ...)

(3) Pour la réunion publique



Le Maire,

Jean-Louis SALAK

OBSERVATIONS DU PUBLIC

le 10 mars 2025 1^{re} permanence 09^h00 - 12^h00

- Visite de monsieur Gattefin adjoint et conseiller départemental

fin de permanence à 12h00

1. visite

le 26 mars 2025 2^{ème} permanence 09^h00 - 12^h00

fin de permanence à 12^h00

le 10 avril 2025 3^{ème} permanence 14^h00 - 17^h00

1 visite M^{me} PÉTRÉ

fin de permanence à 17^h00

Fin d'enquête publique le 10 avril 2025 à 17h00



Le délai d'enquête étant expiré,

je, soussigné(e) Didier RAFFAULT déclare clos

le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du lundi 10 mars 2025 à 09h00
au jeudi 10 avril 2025 à 17h00

Les observations consignées au(x) registre(s) sont au nombre de 0

de la page n° 1 à la page n° 3

En outre, j'ai reçu 0 lettres, notes écrites ou courriels qui sont annexés au(x) présent(s) registre(s).

Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les 0 pièces qui y sont annexées et le dossier
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le

à M. le maire de Mehun sur Yèvre

A Saint Amant Montion

, le 28 avril 2025

Signature

